

# Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune  
d'Arc-et-Senans

## Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 43 - Janvier 2019

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00  
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse mail : [mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr) - Site internet : [www.arc-et-senans.com](http://www.arc-et-senans.com)

## Le mot du Maire

L'année 2018 a été comme à l'habitude, riche en événements de toutes sortes. Le plus important est la mise en service de la 1<sup>ère</sup> tranche du futur complexe multi-associatif. C'est Jean Robardet qui en qualité d'adjoint, à la tâche de gérer ce nouvel établissement. Il n'y a pas moins de 11 demi-journées d'utilisation, soit 45 heures/semaine d'occupation : judo, gymnastique sous toutes ses formes, danse africaine, yoga, etc. Soit environ 100 personnes qui utilisent ce complexe : adultes, enfants des écoles, pompiers etc.

Le Conseil a validé la construction de la 2<sup>e</sup> tranche. La préparation est en cours et les travaux vont démarrer au début de cette année. Il s'agit du gymnase qui pourra recevoir tous les sports d'équipes, un mur d'escalade sur le pignon sud du bâtiment et 150 places en gradin seront à disposition des spectateurs. Ce complexe une fois terminé, en août prochain, va pouvoir accueillir toutes les associations sportives et surtout favoriser la création de nouvelles associations sportives au sein de la commune, en ouvrant aux communes de notre bassin de vie la possibilité de se joindre à nous.

L'automne dernier, les départements du Doubs et du Jura ont réalisé la piste que peuvent emprunter les cyclistes et les marcheurs, entre le pont de Cramans et le stade de foot. Cette réalisation permet aux utilisateurs d'être en sécurité le long de cette avenue et termine la liaison douce entre Salins-les-Bains et Arc-et-Senans.

Cet été nous avons été concernés par les arrêtés de restrictions d'eau. La commune n'en manquait pas, mais il s'agissait d'une mesure de solidarité prise pour toutes les communes.

Le réseau d'éclairage public a été complètement revu. Cette réalisation a coûté 160 000 € à la commune, mais elle est subventionnée par le SYDEC et par TEPCV à hauteur de 60 %. La part communale sera remboursée en 4 ans maximum, grâce aux économies d'énergie.

Depuis septembre, le lotissement à l'Isle peut recevoir des maisons. Nous avons déjà 4 parcelles vendues ou réservées. Rappelons que ce lotissement

peut recevoir 13 constructions, avec une entrée au niveau du château d'Arc et une sortie au niveau de la rue de la Vieille Barque.

Le tribunal administratif a jugé le 18 décembre dernier, notre demande de rejoindre la communauté de communes du Val d'Amour (CCVA), plutôt que celle de Loue Lison (CCLL). Nous avons considéré en effet que cette décision préfectorale de nous inclure dans la CCLL était contraire à la loi NOTRe. Je pense que nous aurons le jugement courant janvier.

Certaines constructions ont été, au cours de la sécheresse de l'été, impactées par l'apparition de fissures. Les propriétaires qui ont remarqué ces désagréments doivent le signaler en mairie par un simple courrier rappelant leur identité, adresse et tout à fait succinctement, les dégâts apparents.

**J'espère que vous avez passé de belles fêtes de fin d'année et je vous renouvelle tous mes bons vœux pour 2019.**

Très cordialement à toutes et à tous

**Le Maire**

Jacques Maurice

• **Dernière minute** : j'ai assisté à la séance du tribunal administratif, les conclusions de M. le Rapporteur concernant notre affaire sont négatives. À aucun moment il n'a été question des fondements de la loi NOTRe qui, je le rappelle, sont : l'avis du Conseil municipal, le bassin de vie, le bassin d'emploi et la cohérence territoriale. Nous aurons les résultats définitifs mi-janvier et le Conseil municipal se prononcera pour une procédure d'appel.

### • SOMMAIRE :

#### En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation
- Nos citoyens

#### En page 3

- Informations

#### En page 4

- Histoire

Entre  
Chaux et Loue



## Les dernières décisions du conseil

► **Avis favorable du Conseil municipal pour l'achat d'un terrain situé rue du Puits**, cadastré section ZL n° 54, d'une superficie de 2 210 m<sup>2</sup>, propriété de M. Jean ROCH, au prix de 7 €/m<sup>2</sup>, soit 15 470 € TTC.

► **Reconduction des taxes d'aménagements** votées par délibération le 27 octobre 2017.

► **Accord pour participer à l'achat du logiciel du psychologue scolaire** du secteur de Quingey. Le coût total du logiciel est de 2 276,64 € TTC. La part communale s'élèverait à 253 €.

► **Suite à une demande de la Communauté de Communes Loue Lison**, le Conseil municipal refuse que cette dernière prenne la compétence au titre des équipements sportifs et culturels et par conséquent, refuse le transfert de ses équipements sportifs à la CCLL et notamment le gymnase communal en cours de construction.

► **Le 9 juillet 2010, le Conseil a décidé de prescrire la révision du POS** afin d'en faire un PLU. Suite à un appel d'offres, c'est le Cabinet d'urbanisme Valérie Chartier qui a été retenu pour un coût total de mission de 27 775 € et une durée de 24 mois. Suite à l'évolution constante de la

réglementation qui demande des études supplémentaires qui se chiffrent à ce jour à près de 50 000 €, le Conseil décide de solliciter l'extension de la subvention de 50 %, à hauteur des plus-values engendrées par le projet.

► **Accord pour prêter la salle de musique aux Restos du cœur**, pour l'aide alimentaire et l'accompagnement de personnes chaque jeudi matin de 9 h 30 à 11 h.

► **Accord pour louer à Christophe PAWLY qui souhaite l'exploiter, le terrain communal** situé à l'Isle, d'une contenance de 69,10 ares, au prix de 35 €/an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 9 ans.

► **Dans sa dernière réunion, le Conseil a émis un avis défavorable à la demande de l'OGEC** (école St-Bénigne) pour une prise en charge du déficit de fonctionnement, sachant que la commune participe déjà à hauteur de 675 €/enfant d'Arc-et-Senans. Le Conseil donne une piste pour combler ce déficit, à savoir celle de demander aux communes extérieures qui ne financent pas l'école, la même participation par élève que celle versée par la commune d'Arc-et-Senans.

## L'Espace Culturel et d'animation

• **Samedi 9 février 2019**, concours de tarot organisé par le comité des fêtes, salle polyvalente. Début des jeux à 20 h.

• **Dimanche 17 février 2019**, assemblée générale de l'association Unissons-nous pour Léna et Noé, à 10 h salle polyvalente. A partir de 15 h, comédie musicale, magicien et concert de variété, sans oublier la tombola ! Vente de crêpes et boissons diverses.

• **Samedi 23 février 2019**, salle polyvalente, à partir de 20 h, repas dansant organisé par la commune, réservé aux habitants d'Arc et Senans. Inscription obligatoire au moyen de l'invitation ci-annexée, à retourner en mairie complétée et accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public, au plus tard le vendredi 15 février 2019.

• **Dimanche 10 mars 2019**, repas dansant, sur réservation, organisé par le Club de récréation automnale, à la salle polyvalente, à partir de 12 h.

• **Dimanche 24 mars et 7 avril 2019**, loto du FCMA à la salle polyvalente, ouverture des portes à 13 h et début des jeux à 14 h.

## Nos citoyens

### Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. Anthony PETIT et M<sup>me</sup> KURY Marie-Cécile
- M. PAYET Roch

### Naissances

- Adrien CHAMPENOIS ..... 21 septembre 2018
- Célestine BRISCHOUX ..... 5 octobre 2018
- Elena CHOFFEL ..... 20 octobre 2018

### Décès

- M<sup>me</sup> Jeanne JOBIN née COUTERET ..... 29 septembre 2018
- M<sup>me</sup> Jeanne DOLE ..... 12 octobre 2018
- M<sup>me</sup> Odile RIGAUD ..... 6 novembre 2018
- M. Pierre ROBARDET ..... 27 novembre 2018
- M<sup>me</sup> Raymonde MOREILLON née DOLE 28 novembre 2018
- M. André MORET ..... 28 novembre 2018
- M<sup>me</sup> Charlotte JEAN née MALNATI..... 8 décembre 2018



## Informations

### Nouveaux services à Arc et Senans :

► **Invitation à la nature** : propose des compositions florales et des objets décoratifs qui, au fil des saisons, jouent avec les couleurs et les matières qu'offre la campagne environnante.

Isabelle Krantz – 25 route de Rans – Tél. : 07 83 21 16 38  
ou [invitationalanature@icloud.com](mailto:invitationalanature@icloud.com)

► **Chambres d'hôtes DE HOOP**, chez Corinne et Cyril : ouverture le 1<sup>er</sup> février 2019 de cinq chambres, salon de thé, restaurant à thèmes – 36 Grande Rue – Tél. : 03 81 57 67 92 ou 06 17 38 84 61 ou

[dehoop@lesbordsdeloue.fr](mailto:dehoop@lesbordsdeloue.fr)

► **Paul Cadet : cours de piano** – clavier – 7 rue de la Burgonde – Tél. : 06 81 61 37 26 ou [paulcad@orange.fr](mailto:paulcad@orange.fr)

► **La souris gourmande** : fromagerie ambulante présente chaque mardi devant la boulangerie – Géraldine Arbel – Tél. : 06 72 85 05 35

► **Le Petit Roche** : chambres d'hôtes – ouvert toute l'année – Géraldine Arbel – Tél. : 06 72 85 05 35

► **Notre commune, clé de voûte de la République du quotidien** :

Pour en savoir plus, vous êtes invités à consulter le site internet de la commune :

<https://www.arc-et-senans.com> où vous trouverez l'article correspondant.

► **L'opération brioches** qui a eu lieu au cours de la première semaine d'octobre a permis de remettre la somme de 1 848,10 € à M. Le Président de l'APEI d'Arbois et région, pour 360 brioches vendues.

Merci à tous les bénévoles, vendeurs et acheteurs, pour votre générosité.

► **Le calendrier 2019** sur le service de collecte de l'ensemble des déchets est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

► **Cours d'Activités Physiques Adaptées (APA)** : L'association Sports et Loisirs du Val d'Amour (SLVA) a mis en place depuis septembre, des cours d'activités physiques adaptées animés par un professeur d'APA, Johanna Ceballos. Ces ateliers s'adressent aux personnes de tous âges qui souhaitent reprendre en douceur une activité physique, aux personnes atteintes d'une maladie chronique, en situation de handicap passager ou non, ou encore avec des problèmes liés à l'âge (troubles de l'équilibre).

Cet atelier est un véritable service au public car en retrouvant forme et mobilité, il recrée aussi un lien social et une sortie de l'isolement causé par la maladie ou le handicap. Actuellement le groupe s'installe progressivement et les participants sont enthousiastes. Les personnes susceptibles d'être intéressées, qui ont renoncé jusque là à intégrer un groupe sportif inadapté à leur condition physique, sont invitées à une séance d'essai proposée chaque mardi de 9 h à 10 h, dans le nouveau complexe multi-associatif. L'association SLVA propose également des cours de gym adultes le lundi à 20 h et le jeudi à 10 h, de gym enfants de 3 à 8 ans le mercredi après-midi, des cours de TaiChi (complet) et du yoga pour ados et adultes, le mercredi à 9 h et le jeudi à 18 h.

Pour tout renseignement, vous êtes invités à consulter le site internet de l'association :

<http://gym-yoga-arc-et-senans.strikingly.com/>  
ou contacter la présidente Yolande Kolly au : 06 78 72 46 07

► **Roca del Toro** : association Loi 1901 fondée par trois amis, qui organise périodiquement des rencontres d'air-soft en plein air. Mixte, entre « jeux de rôle » et « simulation militaire », cette activité utilise des répliques factices d'armes tirant des billes biodégradables avec une portée pouvant aller jusqu'à 60 m. Entièrement basé sur le fair-play, c'est de lui-même que l'adversaire se déclare « out » lorsqu'il est touché. De nombreuses variantes et scénarios sont possibles en fonction du nombre de joueurs présents : opposition de deux équipes ou plus, prise de drapeau, défense de fortin, etc. Certaines parties peuvent regrouper jusqu'à 300 joueurs de différentes associations et durer plusieurs jours.

Strictement encadrée, cette activité ne s'adresse qu'aux majeurs et la puissance des répliques ne peut dépasser 2 joules. Les parties sont entrecoupées de pauses conviviales.

L'association a aménagé un terrain mis à sa disposition par la Commune (fortins, palissades, etc.).

Une séance d'initiation gratuite est offerte à toute personne intéressée par cette activité, avec prêt de répliques et de consommables. Pour contact : Malory GALMICHE, Président 06 47 96 65 23.

# Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

## REGARDS SUR L'EVOLUTION AGRICOLE ET RURALE DEPUIS 1789

(Texte extrait d'une étude réalisée par le Cercle d'Education Populaire d'Arc et Senans en 1989).

« A la fin du 18<sup>e</sup> siècle, l'agriculture occupe à peu près 80 familles à Arc et Senans ; ce sont des bergers, des bûcherons, des voituriers et seulement 46 % de véritables petits exploitants ; les voituriers transportent non seulement le bois de la forêt, mais aussi le minerai de fer venant de Buffard, Lombard, Goux, Dampierre, pour le four de Roche. Les prairies du Deffois et du Vernois sont de médiocre qualité ; ces terrains marneux offrent une maigre pâture aux « Felémines » et « Tauraches », races de vaches à deux fins, lait et attelage.

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, un paysan sur quatre exploite moins de 3 ha. Les terrains réservés à la Saline ont amputé de 20 ha la superficie cultivable et c'est pourquoi de 1836 à 1866, on essarta, gagnant ainsi des terres non seulement sur la forêt mais aussi en bordure de la Loue d'où, dans les lieux-dits, les Essarts Rougest, les essards du chêne, etc.

Dès 1815, on adopta pour la fauche la faux à talon qui remplaça la faucille. La charrue se dota d'un soc métallique qui remplaça le soc en bois du 17<sup>e</sup> siècle. Il fallut attendre le milieu du 19<sup>e</sup> siècle pour voir la herse à dents métalliques remplacer la herse à dents de bois.

C'est aussi au 19<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent dans les demeures, les assiettes en terre cuite émaillée et la fourchette (on ne connaissait jusqu'alors que la cuillère et les doigts). Les lits au grossier cadre de bois avec comme matelas une toile de lin cousue emplies de feuilles de maïs (une paille), étaient encore employés à la fin du siècle dernier.

Pour les bûcherons, il y a la hache. Ce n'est que sous Napoléon III qu'apparaîtra le passe-partout, amené par des ouvriers italiens venus fabriquer les traverses du chemin de fer (la ligne de Dole date de 1857, celle de Besançon de 1862).

Le fourneau de Roche, dont la fabrication fut interrompue en 1841, donna jusqu'à cette date, les scories utiles à la fertilisation phosphatée des prairies.

Grâce à la progression des prairies artificielles et au respect d'un assolement judicieux, le rendement des récoltes augmenta de 25 %, de 1836 à 1852. Une tentative d'implantation des céréales dans les terrains labourés du Deffois fut un échec, sauf pour l'avoine et le maïs qui résistèrent mieux à l'humidité naturelle de ces terres.

La mouture des farines pour les porcs permit d'augmenter le nombre de ceux-ci (leur effectif, important avant 1789, avait sérieusement régressé avec la nouvelle exploitation de la forêt). Le lard est à la base de la nourriture de nos arrière-grands-parents (soupe au lard, choux au lard, potées, saindoux pour la cuisine), aussi le jour où l'on tue le porc restera-t-il longtemps un jour de fête.

C'est de 1865 que datent les deux fruitières qui se créèrent à Arc

-et-Senans pour la fabrication du gruyère. Peu à peu le trieur mécanique remplace le van d'osier pour l'évacuation des déchets et de « la pousse » des céréales.

Après la guerre de 1870, la mécanisation agricole se vulgarise : faucheuses, faneuses, rateleuses, etc. La création du Herd-book Montbéliard en 1899, va par la sélection, augmenter considérablement la production laitière. Les engrais chimiques permettront d'augmenter également les rendements des productions végétales. Le développement de l'industrie et l'attrait des villes draineront vers celles-ci une partie de ceux qui jusqu'alors, étaient restés « à la ferme ». En 1800, 95 familles vivaient de l'agriculture à Arc et Senans ; on n'en comptera plus que 81 en 1900, 63 en 1920, 38 en 1945, 20 en 1975 et 13 seulement aujourd'hui. Parallèlement, la surface des exploitations augmente et on compte à Arc et Senans, plusieurs cultivateurs exploitant plus de 100 ha. Le métayage a disparu. Depuis 1930, on ne paie plus sa taxe vicinale en nature, sous forme de « prestations » (transport et cassage de pierres pour l'entretien des voies communales).

Aujourd'hui, le passage du rémouleur, du colporteur, du « magnin » (étameur), du petit ramoneur savoyard, appartiennent depuis plusieurs décades au passé.

Depuis 1950, la fabrique de beurre et metton (cancoillote) de Roche sur Loue qui collectait par camions le lait dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres, traitant en 1939 près de 4 millions de litres de lait par an, a disparu.

On ne saurait terminer ce rapide tableau de l'évolution agricole d'Arc et Senans sans parler de la modernisation du matériel et des techniques de l'après-guerre : mécanisation, pratique de l'insémination artificielle dans le secteur bovin, ensilage du maïs depuis une dizaine d'années, après la récolte mécanisée du maïs grain etc. Le premier tracteur qui fit son apparition dans notre commune vers 1960, sous la forme d'un véhicule automobile transformé, fait figure d'ancêtre auprès des engins à essence, puis au diesel, dont la puissance atteint aujourd'hui 100 cv, avec 4 roues motrices. 1987 a vu apparaître les presses à balles rondes qui remplacent peu à peu les presses à basse ou moyenne densité. La traite mécanique a remplacé la traite à la main à partir de 1960. Le tonnage des engrais a quadruplé en 20 ans ; la production laitière du pays a doublé. Malheureusement, face à cet effort qu'on ne prévoyait pas après la dernière guerre, les traditions paysannes ont disparu (battage collectif avec les repas joyeux qui l'accompagnaient, soirées dansantes offertes à la population à l'occasion d'un mariage, etc.). L'agriculteur est devenu un entrepreneur ; il a perdu dans le même temps ses « traditions » et un certain agrément de vivre qui s'attachait au paysan d'hier. »

**N.B. : Rappelons-nous que ce texte a été écrit en 1989 !**

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 41300